

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux Règlements numéros 0663-2016 et 0664-2016

Prenez avis que le 9 mars 2026, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	MELISSA PROTEAU
(2025-80264)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 011 115 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	526, boulevard Leclerc Ouest
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation du garage isolé jusqu'à 0,15 mètre de la ligne latérale et jusqu'à 0,25 mètre de la ligne de terrain arrière, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est 0,6 mètre pour les deux (2) lignes de terrain.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation, préparé par M. Robert Desrochers, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6229 de ses minutes et 150047 de son dossier, en date du 9 juin 2015.</p>
2.	<i>Nom des propriétaires :</i>	YANNE JEAN-PIERRE LAROSA et MÉLANIE CARTER
(2026-80006)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 143 126 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	449, rue de Versailles
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal ayant une hauteur supérieure à la hauteur du bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme mentionne qu'un abri d'auto attenant ne peut dépasser la hauteur du bâtiment principal.</p> <p>Le tout en référence au plan de construction, préparé par Mme Marilyne Tétreault, technologue professionnelle, sous le numéro 11-019 de son dossier, en date du 14 janvier 2026.</p>
3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9389-5142 QUEBEC INC.
(2026-80012)	<i>Numéro de cadastre :</i>	5 521 024 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	817 à 825, boulevard Industriel
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de deux nouvelles enseignes qui ne sont pas uniquement en lettrage channel, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme autorise uniquement les enseignes à lettrage channel.</p> <p>Le tout en référence aux documents soumis par M. Sylvain Huard de la compagnie Enseignes Média Modul datés du 24 novembre 2025 et du 7 janvier 2026.</p>
4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9486-1804 QUEBEC INC.
(2026-80014)	<i>Numéros de cadastre :</i>	3 565 237 et 4 760 641 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	562 à 634, rue Magnone
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement de trois (3) entrées charretières sur la rue Magnone, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est de deux (2) entrées charretières.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation, préparé par Mme Camilia Gagnon, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 1104 de ses minutes et 250489 de son dossier, en date du 2 décembre 2025.</p>

5.	<i>Nom du propriétaire :</i>	RESIDENCE LES 3 SPHERES (GRANBY) INC.
(2026-80024)	<i>Numéro de cadastre :</i>	4 549 308 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	89, rue Drummond
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal de quatre (4) étages, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à trois (3) étages.</p> <p>Selon la définition du terme « sous-sol » prévue au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la hauteur du remblai située entre le plancher et le plafond fini, calculée le long de l'ensemble des murs extérieurs, doit représenter au moins 50 % pour que cet étage soit considéré comme le sous-sol. Dans le cas présent, le remblai ne couvre que 40 % de la hauteur des murs, soit 10 % de moins que le seuil requis pour répondre à cette définition. L'étage doit donc être inclus dans le calcul du nombre d'étages.</p> <p>Le tout en référence au plan d'architecte préparé par Denis Favreau, architecte, sous le numéro 23770 de son dossier, en date du 11 novembre 2025.</p>

6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	RESIDENCE LES 3 SPHERES (GRANBY) INC.
(2026-80025)	<i>Numéro de cadastre :</i>	4 549 308 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	89, rue Drummond
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal de 24 logements sur un terrain d'une superficie de 2491,30 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est de 3000 mètres carrés.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation, préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre, sous le numéro 4601 de ses minutes et 180080 de son dossier, en date du 16 décembre 2024.</p>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 20 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 février 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland